

note n°17/2014

10 décembre 2014

Programme « Pologne dans l'UE »

FONDATION
pour la RECHERCHE
STRATÉGIQUE

Jerzy M. Nowak

Ancien représentant permanent de la Pologne
auprès de l'OTAN ; professeur à l'Académie des
Finances et de Business Vistula (Varsovie)

L'évolution de l'OTAN et les intérêts polonais de sécurité*

Résumé

Depuis au moins une décennie, l'Alliance semble plus concernée par la sécurité commune et par l'élaboration des principes du recours à la force plutôt qu'à la défense et au maintien des équilibres militaires (la géostratégie classique). De plus, l'absence de la volonté politique de certains de ses membres et les très nombreux différends qui les opposent notamment sur la politique à tenir à l'égard de la Russie ne facilitent pas les choses. Dans ce contexte, la Pologne ainsi que les autres pays de la région craignent qu'une évolution trop radicale de l'OTAN vers une organisation de sécurité collective détourne l'Alliance de sa principale mission, à savoir la défense collective immédiate et rapide en cas de menace ou d'agression extérieure.

Abstract

Since at least a decade, the Alliance seems more concerned with the common security and the development of principles for the use of force rather than the defense and maintenance of military balances (the classic geostrategy). furthermore, the lack of political will of some of its members and the numerous differences notably concerning the common policy with regard to Russia do not make things easier. In this context, Poland and other countries in the region are concerned that too radical evolution of NATO towards a collective security organization diverts the Alliance of its primary mission, namely the immediate and rapid collective defense.

* Traduit du polonais par Krzysztof Soloch, responsable du programme « Pologne dans l'UE ».

La question de l'évolution de l'OTAN et des intérêts polonais est particulièrement importante dans la période d'incertitude, d'ambiguïté et d'imprévisibilité dans laquelle nous sommes entrés depuis quelques années. Elle est de plus en plus souvent décrite par les chercheurs comme une période de chaos, voire même d'anarchie portant les signes d'un retour à la politique de puissance. Si l'on compare les analyses de la décennie passée, on s'aperçoit que l'éventail de nouvelles problématiques liées à l'environnement de sécurité s'est considérablement étendu¹.

Transformation de l'OTAN

Lorsque la Pologne accéda à l'OTAN en 1999, l'Alliance avait cessé d'être une alliance militaire classique tournée vers la défense directe des États membres contre une menace clairement identifiée - conformément à l'article 5 du traité de Washington. Depuis, l'OTAN s'est métamorphosée en une entité nouvelle, dont l'essence reste, d'un point de vue polonais, encore imprécise. Parallèlement à la défense collective, l'OTAN s'est engagée dans de nouvelles missions : le renforcement de la stabilité régionale, la réalisation des intérêts de sécurité dépassant le cadre *strictement* militaire, mais également la prise en charge de nouvelles menaces et de nouveaux défis de sécurité, souvent de nature non-militaires, telles la sécurisation des voies de communication maritime.

La poursuite du processus de transformation de l'Alliance est par ailleurs rendue nécessaire par un ensemble de facteurs économiques, techniques ou diplomatiques tels que la crise financière, l'impact budgétaire des opérations de stabilisation, qui induit une réduction de leur format, le développement des technologies dans le domaine des missiles, les problèmes liés au respect du traité sur les forces conventionnelles en Europe, le comportement de la Russie à l'égard de l'OTAN, notamment dans le contexte de la défense antimissile ainsi que les défis transfrontaliers et non-traditionnels grandissants, qui ne peuvent être résolus par des moyens militaires. La confrontation avec certaines menaces non-tradi-

tionnelles à caractère transfrontalier, comme le terrorisme, les cyberattaques et la piraterie, a contraint l'OTAN à sortir du cadre traditionnel de l'Alliance défini par le traité. Cette évolution était à l'origine de son engagement en Afghanistan dans le cadre de la FIAS (Force internationale d'assistance et de sécurité).

Depuis au moins une décennie, l'Alliance semble plus concernée par la sécurité commune et par l'élaboration des principes du recours à la force plutôt qu'à la défense et au maintien des équilibres militaires (la géostratégie classique).

La sécurité collective et la planification de défense sont restées *formellement* une partie essentielle de l'*acquis* de l'Alliance, mais ont cessé d'être l'unique forme d'activité de l'OTAN comme cela était le cas durant la Guerre froide. Au-delà des opérations militaires dans le cadre de la FIAS, les nouvelles priorités portent sur la stabilisation et le maintien de la paix, le soutien aux gouvernements des États confrontés à des défis démocratiques dans leurs politiques de défense, plus particulièrement dans le domaine du contrôle civil des armées dans les États partenaires.

Renonçant à se concentrer sur un ennemi stratégique qui, après la dissolution de l'URSS n'existait plus, l'Alliance a tenté de faire face aux menaces et risques émergents, et s'est engagée à répondre à de nouveaux enjeux, tels que le terrorisme, la piraterie, la protection des populations civiles durant les conflits militaires (Libye), la sécurité énergétique ; ces engagements portent désormais également sur la lutte contre la criminalité organisée, comme le *narco-business* ou encore l'assistance lors des catastrophes naturelles comme lors des inondations de la Nouvelle Orléans ou le tremblement de terre du 8 octobre 2005 au Pakistan. Conformément à ces principes, l'Alliance a commencé à offrir à ses membres et à ses partenaires des sortes de « services de sécurité », au titre desquels se comptent les missions de stabilisation, les opérations de protection (l'assistance aux États baltes dans la protection de leur espace aérien), les opérations antiterroristes et anti-piraterie (par exemple en Méditerranée et au large de la Somalie), les coopérations élargies dans le domaine de la sécurité (*Dialogue méditerranéen* ou la coopération avec les pays du Golfe persique), un large éventail de coopérations dans le cadre du *Partenariat pour la Paix* (le contrôle civil des forces armées et l'interopérabilité), la formation des forces armées (Irak, Afghanistan), la neutra-

1. Voir J. M. Nowak, *Zmiany w NATO a polski interes narodowy* [Changements dans l'OTAN et l'intérêt national polonais] in R. Kuzniar, Z Lachowski (sous la dir.), *Bezpieczenstwo miedzynarodowe czasu przemian. Zagrozenia-koncepcje-instytucje* [Sécurité internationale du temps de transition. Menaces-concepts-institutions], Warszawa, PISM, 2003 ou du même auteur, *NATO : Glowne dylematy i pytania o przyszlosc*, in A. D. Rotfeld (sous la dir.) *Dokad zmierza swiat ?* [Où va le monde ?] Warszawa, PISM, 2008.

lisation des éventuelles cyberattaques, etc.

Depuis le début de 2014, l'OTAN doit faire face à un nouveau défi : le retour des tendances impériales dans la politique de la Fédération de Russie, allant à l'encontre de l'ordre européen post-Yalta, établi au début des années 1990.

Missions non-militaires de l'OTAN

L'approche globale (*comprehensive approach*) de l'Alliance concernant les missions de stabilisation et de la paix, fondée en grande partie sur les expériences américaines dans ce domaine, signifie en pratique la combinaison des actions militaires et du soutien à la reconstruction des structures étatiques et économiques, mais aussi un engagement qui s'étend à d'autres domaines telles que l'éducation ou la protection de l'environnement².

Les volets civils de ces missions imposent de porter attention à l'évolution des instruments qui, au sein de l'OTAN, dépassent le domaine strictement militaire, notamment les partenariats, déjà évoqués, la formation des forces armées étrangères, le soutien à la reconstruction des structures de transport et de communication ou l'adoption d'une « approche globale dans le domaine de la gestion de crises ». Ces instruments impliquent une large utilisation des moyens non militaires comme le soutien à la reconstruction et l'organisation de l'Etat ou l'assistance financière, etc. La mise en œuvre de ces moyens non militaires apporte une nouvelle plus-value par rapport à la période de la Guerre froide durant laquelle les alliés se concentraient sur la menace, les capacités de défense et sur l'analyse des actions de l'ennemi. Le langage de l'Alliance a également changé - il est passé de la confrontation à la coopération³.

2. À titre d'exemple, au-delà des missions purement militaires, le contingent polonais dans la province de Ghazni en Afghanistan, a dépensé 55 millions de zlotys (plus de 16 millions de dollars), provenant du budget alloué par le ministère polonais des Affaires étrangères pour 72 projets institutionnels et infrastructurels civils pour la construction de ponts, routes, puits, stations d'épuration d'eau, sites d'enfouissement des déchets, de marchés ou encore pour la protection de la santé, très populaires parmi les populations afghanes. Cette approche a été facilitée par le système des « équipes provinciales de reconstruction » (*provincial reconstruction team*) qui conjugue les activités militaires avec les fonctions civiles, notamment dans le renforcement des structures étatiques et la reconstruction du pays. Voir *Polska zbrojna*, n° 1 (792), avril 2012.

3. Voir aussi J. M. Nowak « ... i nie bede sie juz uczyz

L'émergence de la nouvelle culture stratégique de l'OTAN et le nouveau profil de cette organisation permettent non seulement d'« humaniser » l'utilisation de la force et de réduire son utilisation, mais également de renforcer le concept de sécurité élargie, infirmant en cela la thèse formulée il y a quelques années par Roman Kuzniar sur l'évolution de l'Alliance vers une communauté ou une organisation de sécurité⁴. Depuis le début de cette décennie se renforce parallèlement une seconde tendance, à savoir le maintien de la fonction classique de l'Alliance de défense, conformément à l'article 5 du traité de Washington. Les décisions prises lors des sommets de l'OTAN à Lisbonne et à Chicago en témoignent, autant dans le nouveau concept stratégique⁵ que dans la pratique, sous forme d'exercices militaires spécifiques. Le nouveau concept stratégique définit trois objectifs pour l'OTAN : la défense collective, la gestion des conflits (*conflict management*) ainsi que la construction d'un système de sécurité collective dont seul le premier se trouvait initialement dans le traité de Washington. Il est important de noter que durant les travaux sur le nouveau concept stratégique, une partie des États membres s'était positionnée contre l'évocation de l'article 5 au prétexte qu'il n'y a plus d'ennemi (et donc plus de raisons de rappeler la défense collective).

Quelques problématiques actuelles - tentatives de prévision

Selon la majorité des experts, l'OTAN est affaiblie et recherche toujours son identité dans la nouvelle situation internationale qui se dessine. L'absence de la volonté politique de certains de ses membres et les très nombreux différends qui les opposent notamment sur la politique à tenir à l'égard de la Russie ne facilitent pas les choses. La situation pourrait empirer après 2014 puisque l'OTAN sera, après son retrait de l'Afghanistan, dans une situation où elle ne mènera probablement aucune grande opération de stabilisation et dans un environnement budgétaire sérieuse-

sztuki wojennej ». *Wzmocnienie czy oslabienie tendencji do uzywania sily w strefie euroatlantyckiej* », *Polski przeglad dyplomatyczny*, n° 1 (63), 2012.

4. R. Kuzniar, *Polityka i sila* [la Politique et la force], Varsovie 2005.

5. Voir A. D. Rotfeld, *NATO 2020 ; Zapewnione bezpieczenstwo. Dynamiczne zaangażowanie. Nowa koncepcja strategiczna. Grupa Ekspertow NATO : zadania, prace, wyniki* [OTAN 2020 ; La sécurité assurée. L'engagement dynamique. Le nouveau concept stratégique. Groupe d'experts de l'OTAN : missions, travaux, résultats], Varsovie 2010.

ment contraint. Dans ce contexte, de nouvelles questions et défis apparaissent : comment garantir une dissuasion et une défense efficaces ? Comment définir les priorités dans un contexte de budgets réduits ? Comment gérer la réduction de la présence militaire américaine en Europe ? Comment définir une politique commune à l'égard de la Fédération de Russie, plus particulièrement dans le cadre du conflit russo-ukrainien ? L'extension de l'OTAN, plus particulièrement vers l'Ukraine serait-elle une option valable ? Dans ces nouvelles conditions, les États membres seront contraints, plus encore qu'auparavant, de trouver la volonté politique de maintenir l'OTAN comme pilier de la sécurité euro-atlantique.

Selon Jamie Shea, Secrétaire général adjoint délégué pour les Défis de Sécurité Emergents au Quartier général de l'OTAN, indépendamment des difficultés existantes, l'Alliance ne pourra pas renoncer à ses capacités. Il met en avant le concept « 50/50 challenge » selon lequel l'Alliance pourrait financer, en cas d'urgence, la moitié des coûts concernant l'organisation d'une opération de stabilisation, la seconde partie des coûts pourrait être prise en charge par les alliés⁶. Le commandement militaire intégré (SHAPE), le système intégré de défense aérienne, la surveillance commune de l'espace aérien des États baltes, seront sans doute maintenus. Dans le même temps, les systèmes de défense antimissile, l'AGS (*Air-to-Ground Surveillance*) et la cyberdéfense continueront à être développés. Par ailleurs, il serait déraisonnable de renoncer aux avions AWACS et aux capacités de ravitaillement en vol. On ne peut pas non plus ignorer les nouvelles technologies dans le domaine des missiles et l'apparition des drones, qui offrent de nouvelles capacités offensives. Enfin la nécessité de lutter contre le terrorisme et la criminalité à une échelle globale demandera de nouvelles formes de coopération dans le domaine du renseignement.

La crise économique et financière oblige l'OTAN à rationaliser ses dépenses et à revoir les structures existantes, même si comparée à d'autres organisations internationales, l'Alliance n'est pas une organisation onéreuse ou excessivement bureaucratisée. Les travaux actuels de l'OTAN concernant la *Smart Defence* permettent d'affirmer que ce concept constituera pour les années à venir l'instrument le plus efficace pour réaliser des écono-

mies, tout en créant des capacités militaires de l'Alliance. Il constituera également la base pour la coopération avec l'Union européenne dans le cadre du concept de *Pooling & Sharing*. Les projets développés dans ce domaine nécessitent un changement psychologique de la part des États membres qui sont attachés à une tradition de capacité d'action autonome et souveraine dans le domaine de la défense et de non-partage avec les partenaires, voire même avec les alliés, de leurs technologies et des renseignements. Ce dernier aspect est particulièrement vrai pour les États-Unis.

Des efforts politiques et diplomatiques seront nécessaires pour maintenir l'engagement des États-Unis dans l'OTAN, malgré la transition stratégique et le pivot vers l'Asie. Il est important de rappeler que les États-Unis représentent à eux seuls 75 % du budget de l'OTAN et disposent non seulement du plus grand potentiel militaire, mais également des technologies les plus modernes dans ce domaine. Ils jouent également un rôle essentiel dans le domaine du transport stratégique. Tous les efforts doivent être mis en œuvre pour garantir le maintien d'au moins une brigade américaine sur le continent (idéalement attachée à l'OTAN), mais aussi pour renforcer la volonté de Washington de coopérer sans délai avec ses alliés européens en cas de menace (*contingency posture*), surtout avec ceux qui, comme la Pologne, se trouvent aux frontières de l'OTAN où l'équilibre des forces conventionnelles est régionalement défavorable à l'Alliance. L'Europe, de son côté, doit renforcer le pilier européen de défense, y compris par des capacités militaires supplémentaires et consacrer des fonds raisonnables à sa défense.

Les relations avec la Russie sont et resteront un défi particulier. L'espoir d'une démocratisation plus poussée de la Russie (sans même adopter les standards occidentaux) s'est avéré vain, et la posture militaire de Moscou tend à devenir imprévisible. La guerre avec la Géorgie (2008) comme les exercices militaires *Zapad*, agressifs envers l'OTAN et surtout envers la Lituanie et la Pologne, ont constitué « une douche froide » pour l'OTAN. Les premiers mois du nouveau mandat du président Vladimir Poutine ont accéléré le refroidissement des relations avec l'Occident (notamment sur les dossiers iranien et syrien). Dans la doctrine militaire russe, l'OTAN continue d'être présentée comme le principal adversaire, sinon comme un « ennemi ». Le traité FCE (Traité sur les Forces Conventiennelles en Europe) reste suspendu ; le développement des missiles tactiques se

6. J. Shea, *Keeping NATO relevant*, Carnegie Endowment for International Peace, Policy Outlook, April 2012, p. 5.

poursuit sans que les pays européens en soient informés ; les projets de coopération proposés par l'Alliance dans le domaine de la défense antimissile sont non seulement rejetés (du fait des exigences russes concernant son format), mais sont devenus l'objet des menaces à un haut niveau militaire et politique. L'annexion formelle de la Crimée, l'intervention dans les affaires intérieures de l'Ukraine, les menaces envers les Etats voisins ont créé en 2014 une nouvelle situation en Europe. Ce n'est pas par hasard que la Pologne, se sentant menacée, a demandé, pour la première fois, la réunion du Conseil de l'Atlantique nord conformément à l'article IV du traité de Washington. Cela ne signifie pas pour autant l'identification d'une menace d'agression massive contre l'OTAN, mais les provocations et les agressions de la Russie ne peuvent pas être sous-estimées. Dans ce contexte, les appels répétés des alliés occidentaux et d'une partie de hauts fonctionnaires de l'OTAN à ne pas se concentrer sur ce qui divise, mais sur ce qui permet de conduire vers l'adoption d'un « accord historique »⁷ deviennent de moins en moins pertinents. Une telle situation contraint l'Alliance à mener une politique contradictoire, en poursuivant d'une part, le « partenariat stratégique » avec la Russie mais en devant adapter ses plans de défense pour prendre en compte la nouvelle politique russe de sécurité. C'est pourtant de la réussite de cette politique que dépendra « l'accord historique » que tous les membres appellent de leurs vœux.

Dans ce cadre global, une attention particulière devrait être accordée à l'établissement d'une volonté politique en faveur du renforcement de l'OTAN. Ce qui inclurait, entre autres, une harmonisation plus fine de la politique de sécurité des alliés à travers la valorisation des consultations politiques, l'amélioration du fonctionnement des services chargés d'analyser le développement de la situation internationale et de prévoir les menaces, la mise en place d'automatismes dans les engagements en cas d'escalade des menaces, etc. De plus, dans ses efforts de réformes, l'Alliance commettrait une erreur si elle renonçait au vaste réseau de partenariats qui la renforce dans ses capacités⁸ même si cela entraîne certains coûts

7. Voir, idem, p. 10.

8. Rappelons qu'il s'agit du « partenariat stratégique » avec la Russie, du « partenariat particulier » (*distinct*) avec l'Ukraine, du partenariat avec l'Afghanistan et la Géorgie, du Conseil du Partenariat euroatlantique (*EAPC-Euro-Atlantic Partnership Council*), du *Dialogue Méditerranéen*, de l'*Initiative d'Istanbul* (la coopération avec les pays du Golfe arabo-persique), de la coopération avec les pays de « contacts » (Australie, Japon, Corée du Sud, Nouvelle Zélande).

(souvent peu élevés).

Bien que la question de l'élargissement de l'OTAN ne soit plus sur la liste des priorités, il faut maintenir cette question à l'agenda. Cela concerne plus particulièrement la Macédoine, le Monténégro, l'Ukraine et la Géorgie. La Pologne accorde à ce problème une attention particulière qui se traduit par les recherches de réponses pratiques pour définir comment attirer l'Ukraine dans la sphère transatlantique en dépit d'une situation instable à l'intérieur du pays.

Nouveau modèle de l'OTAN ?

Jamie Shea dans son analyse concernant l'« utilité de l'OTAN » (*relevance*) parle ouvertement du « problème stratégique » qui consiste à abaisser la priorité accordée à la défense du territoire au profit des nouvelles menaces et cela dans le contexte de difficultés financières et humaines auxquelles sont confrontés les États membres. Selon lui, l'OTAN a déjà subi une évolution en se transformant d'une alliance de défense vers une organisation de sécurité⁹. Sur ce point il faut souligner qu'une telle approche suscite de réelles interrogations auprès des responsables militaires polonais.

En adoptant la catégorisation du système international proposée par le politologue britannique (et haut fonctionnaire de la Commission européenne), Robert Cooper¹⁰, on peut affirmer que l'OTAN devient progressivement une alliance post-moderne à la fois défensive et stabilisatrice à portée mondiale. Selon le raisonnement de Cooper, le système post-moderne se caractérise par l'abandon des concepts traditionnels d'équilibre des forces, « d'absolutisation » de la souveraineté ou de distinction stricte entre les affaires intérieures et extérieures et par la promotion de la coopération, des mesures de confiance, de la transparence, de l'accès autorisé dans les affaires intérieures des partenaires, de la création d'institutions communes (y compris supranationales). La résolution des différends et la gestion pacifique des conflits y jouent également un rôle particulier¹¹.

L'Alliance a évolué dans le sens post-moderne durant la première décennie du XXI^{ème} siècle. Toutefois, la pérennité de cette évolution dépendra de la capacité qu'aura l'Alliance à

9. J. Shea, op. cit., p. 1.

10. Robert Cooper, *La fracture des nations. Ordre et chaos au XXI^{ème} siècle*, Paris, Denoël, 2004.

11. Ibid.

devenir un centre de coordination des stratégies et des politiques de défense occidentales y compris – et peut-être surtout – quand ces politiques et stratégies s’associent à des moyens et des opérations militaires coercitifs (les moyens « non militaires » étant plutôt du ressort de l’Union européenne). Elle dépendra également de sa capacité à sortir de l’inertie, caractéristique de l’approche d’une majorité de pays occidentaux durant la première décennie de notre siècle et qui s’est traduite, entre autres, par des tentatives de dénationalisation de la politique de sécurité, plus particulièrement par rapport à la Russie.

Il est indéniable que ce sont les États-Unis qui constituent un facteur d’inspiration (non sans erreurs comme à l’époque de G.W. Bush), de transformation et de dialogue au sein de l’Alliance, alors que l’Europe, et plus précisément l’Europe occidentale, reste passive, pacifique ou réactive et perçoit essentiellement les dividendes relatifs à la fin de la Guerre froide comme devant prendre la forme de réductions significatives des dépenses de défense. La culture stratégique de l’Union européenne favorise une telle attitude (« émanation du bien et de la paix » selon le langage de l’Union). Bien qu’elle soit proche de celle de l’OTAN, la culture stratégique européenne accorde une plus grande attention aux méthodes pacifiques et coopératives, à la gestion des crises sans l’utilisation de la force, notamment par la puissance civile et l’assistance économique et financière aux États en crise. Malheureusement le développement chaotique des relations internationales contemporaines ne permet pas d’exclure l’utilisation de la force, même si celle-ci doit être réalisée de manière légale et avec toutes les restrictions nécessaires, notamment à l’égard des populations civiles.

Ce n’est pas par hasard si, dans le vocabulaire des alliés occidentaux le terme « Occident » a commencé à disparaître. Les tendances consuméristes et pacifistes en Europe occidentale en sont en partie responsables tout comme la disparition de l’ennemi commun. Le terme « Occident » qui était autrefois utilisé dans la constitution de la communauté démocratique des États occidentaux en tant qu’acteur des relations internationales et du système d’équilibre des forces, est progressivement remplacé par le terme très vague « d’espace euro-atlantique ». D’un point de vue polonais, le retour du terme « Occident » ou encore « communauté occidentale » serait utile, en tant que symbole de la renaissance de l’Occident. De son côté, l’OTAN pourrait deve-

nir le « bras armé » d’une telle communauté, complétée par la « puissance douce », exercée par l’Union européenne.

Le nouveau concept stratégique de l’Alliance insiste sur la nouvelle forme des menaces et des défis pour la sécurité et la stabilisation, la définition de la solidarité euro-atlantique dans les nouvelles conditions qui émergent, la direction de la transformation de l’organisation ainsi que le caractère et l’efficacité des engagements pris en faveur de la défense collective en cas d’une agression armée. Il prévoit également ce que les pays membres de l’Alliance appellent l’assurance visible, sous forme du développement des projets qui visent à faciliter le soutien en cas de menace, le renforcement des institutions de l’Alliance¹². Ce dernier élément est particulièrement important pour l’Europe centrale car il constitue un moyen de renforcer l’article 5 du traité de Washington pour faire en sorte qu’en cas de besoin, les alliés réagissent sans délai, de manière automatique et par tous les moyens.

Craintes en Europe centrale

Les craintes qu’une évolution trop radicale de l’OTAN vers une organisation de sécurité collective détourne l’Alliance de sa principale mission, à savoir la défense collective immédiate et rapide en cas de menace ou d’agression extérieure, sont toujours très présentes en Europe centrale. Les responsables politiques et les experts centre-européens soulignent que cette évolution ne doit pas affaiblir la défense collective et autonome. Selon eux, cette dernière restera encore longtemps la pierre angulaire de l’existence de cette organisation, surtout dans le contexte d’instabilité et d’imprévisibilité de la situation en Russie et sur l’ensemble du territoire de l’ancienne URSS. Pour la Pologne et les autres États de la région, l’Est est vital pour la sécurité et pour la formation des systèmes régionaux de sécurité, notamment dans un contexte où la Russie aurait la volonté de profiter du vide stratégique qui pourrait émerger en cas de diminution de la présence militaire des États-Unis en Europe et de l’affaiblissement de l’UE.

Compte tenu de l’évolution de l’OTAN, il est inquiétant de constater la montée du scepticisme en Pologne à l’égard de cette organisation (en 2013, seulement 45 % des Polonais

12. Voir J. Durkalec, *New Strategic Concept and NATO’s « visible assurances » towards Central and Eastern Europe*, PISM, Bulletin n° 140 (216), 15 décembre 2010.

considéraient l'Alliance comme la principale institution de sécurité alors que la moyenne au sein de l'Union est de 56 %), le renforcement des tendances pacifistes (49 % des Polonais considèrent que les dépenses de défense sont suffisantes et seulement 28 % sont prêts à prendre les armes pour défendre les valeurs universelles) et le renforcement de la méfiance à l'égard des États-Unis (seulement 38 % des Polonais considèrent le *leadership* américain comme important)¹³. Certains mettent en avant le fait que les jeunes Polonais ne sont pas prêts à soutenir la hausse des dépenses de défense considérant l'armée comme une relique de la Guerre froide. Ils sont également sceptiques à l'égard de l'OTAN et au caractère, soit disant expéditionnaire des forces armées polonaises¹⁴. Il s'agit de signes inquiétants qui peuvent déboucher sur une sorte d'isolationnisme. L'ampleur de ce phénomène et ses conséquences sur la politique polonaise de sécurité ne sont pas encore très bien évaluées, mais ce travail est nécessaire car elles peuvent influencer dans les prochaines années sur la posture stratégique de la Pologne. Une partie de la responsabilité incombe aux centres polonais de recherche, mais également aux responsables politiques qui ont estimé, après l'adhésion à l'OTAN, que le principal objectif dans le domaine de sécurité avait été atteint et qu'il n'était pas nécessaire d'y porter plus d'attention.

Les divisions internes au sein de l'OTAN concernant les principaux problèmes de sécurité affectant les États situés à la frontière orientale de l'Alliance sont également une source d'inquiétude, et pas seulement des États de cette région. Il s'agit principalement des différends liés à l'évaluation des menaces (comme « l'instabilité à l'Est »), aux besoins en termes de capacités militaires, à la politique à l'égard de la Russie et aux missions hors zone. Il est également important de mettre l'accent sur l'approche inquiétante des États riverains de la Méditerranée qui consiste à marginaliser l'article 5 du traité de Washington et qui se manifeste par des réticences à l'égard du maintien de *contingency plans*¹⁵, ou encore par l'approche unilatérale des relations OTAN-Russie,

13. Selon le sondage réalisé par *The German Marshall Fund of the United States* qui analyse les opinions des sociétés aux États-Unis, en Europe et en Russie au sujet des relations euro-atlantiques : *Transatlantic Trends, Key Findings 2012*.

14. Voir les débats des experts de l'Association euro-atlantique du 11 mai 2012.

15. C'est-à-dire des plans d'éventualité en cas de menaces.

adoptée par certains pays du sud qui se concentrent uniquement sur la coopération tout en négligeant les éléments de rivalité et d'instabilité manifestés par ce partenaire stratégique exigeant.

Intérêts polonais de sécurité

Les intérêts nationaux dans le domaine de sécurité ont été formulés dans la *Stratégie de sécurité nationale de la République de Pologne*, adoptée en 2007. Selon ce document, la Pologne apparaît comme un État qui se trouve en sécurité, une première dans son histoire, selon les responsables politiques. Mais les changements sur la scène internationale depuis ces dernières années ont remis en question cette affirmation et nécessitent la mise à jour de la stratégie. Sur ce point, il est important de s'interroger sur les intérêts de sécurité de la Pologne et des États de notre région.

Premièrement, les intérêts nationaux polonais, conformément à la constitution, ont un caractère universel. Ils concernent la protection de l'indépendance et de la souveraineté de l'État, l'intégrité et l'inviolabilité de ses frontières, la protection de sa population, des droits de l'Homme et des libertés individuelles ou encore le renforcement des standards démocratiques de l'État de droit.

Deuxièmement, la Pologne et les États de la région sont particulièrement intéressés par les institutions internationales fortes, dotées d'un rôle bien défini : l'OTAN dans le domaine de la défense collective, l'UE dans le développement de la politique de sécurité, l'OSCE dans le maintien de la sécurité collective et l'ONU dans le maintien de la paix et la protection du droit international. Une attention particulière est également accordée aux organisations subrégionales qui jouent un rôle de stabilisation.

Troisièmement, l'instauration d'une solidarité défensive réelle et non pas déclaratoire au sein de l'OTAN est dans l'intérêt de la Pologne. Cette solidarité doit s'appuyer sur des garanties de sécurité, renforcées par la planification de l'effort de défense et par d'autres moyens militaires. Il est également nécessaire d'éviter l'apparition au sein de l'Alliance d'un déséquilibre entre les « anciens » et les « nouveaux » États membres qui pourrait déboucher sur la marginalisation de ces derniers ou le retour de zones grises.

Quatrièmement, il est important, pour l'ensemble de la région, de renforcer les liens

transatlantiques et la coopération entre l'UE et l'OTAN, de maintenir une présence permanente américaine en Europe en tant que facteur d'équilibre stratégique et de maintenir la Turquie dans la communauté occidentale.

Cinquièmement, la poursuite du processus de démocratisation de la Russie, la démilitarisation de sa politique (y compris dans l'enclave de Kaliningrad) et sa participation constructive dans le système européen de sécurité sont dans l'intérêt des pays de la région.

Contexte et besoins de la politique polonaise de sécurité

En analysant les liens entre l'évolution de l'OTAN et les intérêts polonais de sécurité, il est important de prendre en considération le système régional et mondial. Dans ce contexte, l'UE qui institutionnalise l'appartenance au monde occidental constitue un garant politique de la sécurité de la Pologne.

La Pologne agit dans un environnement extérieur de sécurité composé de sept éléments que l'on peut classer dans l'ordre de priorités suivant :

- L'Alliance atlantique et ses institutions de coopération qui permettent de maintenir la paix et la stabilité ;
- La politique commune de sécurité et de défense (CSDP-*Common Security and Defence Policy*) de l'UE et ses opérations de stabilisation ;
- La présence stratégique et militaire des États-Unis en Europe et au sein de l'OTAN (États-Unis en tant que « puissance européenne ») et le développement des relations « stratégiques » entre la Pologne et les États-Unis ;
- Le système de sécurité collective incarné par l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE), fondé sur la promotion des mesures de confiance et les moyens de contrôle des armements conventionnels (FCE) ;
- Les relations bilatérales avec les voisins immédiats dans le domaine de la sécurité (quatre voisins de la Pologne sont membres de l'OTAN ; avec la Biélorussie, la Russie et l'Ukraine, la Pologne développe des relations bilatérales et coopère avec elles dans le cadre des institutions internationales) et l'activité au sein des organisations subrégionales, comme le Groupe de Visegrad, le Triangle

de Weimar ou encore le Conseil des États de la mer Baltique ;

- Les différentes formes institutionnalisées de coopération avec la Russie dans le domaine de la sécurité par le biais de l'OTAN, l'UE et l'OSCE ;
- Les différents systèmes de contrôle d'armement, les mesures de confiance militaires et le désarmement, dans le cadre de l'ONU et l'OSCE, surtout ceux concernant les armements conventionnels conformément au traité FCE.

Les changements stratégiques actuels, et plus particulièrement l'affaiblissement de l'OTAN, la transition stratégique américaine vers la région Pacifique ou les actions agressives de la Russie à l'égard de l'Ukraine ont des conséquences sur la sécurité de la Pologne. Dans les débats internes, il n'existe pas de consensus quant à la priorité qui devrait être accordée à tel ou tel de ces éléments. Alors que dans les documents officiels du gouvernement, l'OTAN est présentée comme le pilier de la sécurité extérieure de la Pologne, le principal parti d'opposition, le Droit et Justice (PiS) met en avant l'importance de l'engagement américain en Europe et les « relations stratégiques » avec Washington. Le général Stanislaw Koziej, responsable du Bureau de la Sécurité nationale en rappelant, à juste titre, l'importance des intérêts communs de sécurité, accorde de plus en plus clairement la priorité à la PSDC de l'Union européenne. Il insiste également sur la nécessité de développer le potentiel national de défense. Bien qu'il admette que la construction d'une communauté de défense fondée sur l'UE est une vision à long terme¹⁶, sa proposition de créer une hiérarchie PSDC/OTAN/OSCE dans le domaine de la sécurité n'est cependant pas convaincante car elle ne prend pas en compte le rôle des États-Unis dans la défense de la Pologne en cas de menace.

Que l'OTAN ou la PESDC doivent être choisies en priorité, il existe un consensus sur le fait que la Pologne, du fait de son potentiel et de sa position géographique, ne pourrait pas se défendre longtemps de manière autonome en cas d'agression. Les discussions nationales sur le renforcement possible des capacités de défense sur le continent européen ne sont pas

16. S. Koziej, « Pierwsza dekada funkcjonowania w strukturach bezpieczeństwa NATO i UE-strategiczne doświadczenia Polski » [Première décennie de fonctionnement dans les structures de sécurité de l'OTAN et de l'UE-les expériences stratégiques de la Pologne], *Bezpieczeństwo Narodowe*, II, 2012/22, p. 43.

passées inaperçues. Selon certains commentateurs, l'absence de réaction des pays occidentaux aux inquiétudes polonaises concernant les garanties de sécurité pourrait pousser la Pologne à refuser de participer aux opérations de stabilisation dans le cadre de l'Alliance et de l'UE¹⁷.

Force est de constater qu'indépendamment des différends sur la hiérarchisation des priorités, la politique polonaise de sécurité doit prendre en compte l'ensemble des éléments déjà évoqués et l'adapter en fonction de son propre potentiel de défense, même si elle accorde la priorité à l'Alliance atlantique¹⁸.

Défis et menaces pour la sécurité de la Pologne et de l'OTAN

Les défis et les menaces pour la sécurité de la Pologne doivent être appréhendés en tenant compte des défis auxquels l'OTAN et ses alliés doivent faire face et de notre propre situation en tant que pays frontalier. Il faut également garder à l'esprit qu'une grande partie des défis a un caractère non militaire et que les moyens financiers dont disposent les Etats membres de l'Alliance sont limités, surtout dans le contexte de la crise économique. Parmi les défis et menaces de nature politique qui touchent la Pologne, on peut citer :

- la formation dans la région d'un système de forces défavorable pour l'Alliance (et l'Occident en général), due notamment aux transitions économiques, ce qui pousse la Russie à remplir le vide stratégique créé par le retrait progressif des États-Unis du continent européen¹⁹ ;
- l'apparition au sein de l'Alliance d'un

17. C.M. O'Donnell, *Poland's U-turn on European defence : A missed opportunity ?*, Centre for European Reform, Policy Brief, March 2012 ou encore Judy Dempsay, « Europe fails to defend its backyard », *International Herald Tribune*, 17 April 2012.

18. Il est important de souligner sur ce point que durant les travaux préparatifs concernant la Revue stratégique de la Sécurité nationale (dont l'auteur était l'un des coordinateurs), dans les années 2011 et 2012, il existait un consensus sur la nécessité de renforcer les capacités nationales de la défense. Cette revue a débouché ensuite sur l'adoption, en 2013, d'un *Livre Blanc de la Sécurité nationale de la République de Pologne et d'une Stratégie de Sécurité nationale adoptée le 5 novembre 2014*.

19. Le changement important de priorités de Washington dans le domaine de sécurité a fait l'objet des critiques de la part des experts. Voir notamment F. Heisbourg, W. Ischinger, G. Robertson, K. Schake, T. Valasek, *All Alone? What US retrenchment means for Europe and NATO*, Centre for European Reform, London, 2012 ; R. Nicholas Burns, « America, do not forget Europe », *International Herald Tribune*, 5 April 2012.

déséquilibre dans le domaine de la sécurité provoqué par la prise en compte par certains pays occidentaux des exigences de la Russie concernant la non-installation des structures militaires sur le territoire des pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Nord et l'approfondissement des différends entre les alliés pouvant conduire à la paralysie de l'organisation, voire même des tentatives de dissolution. Dans ce contexte, il est inquiétant de voir que la France ne veut plus jouer le rôle de *leader* dans la construction d'une large communauté de sécurité pour se concentrer sur les relations bilatérales plus étroites (France-Grande-Bretagne-Allemagne) ;

- la profonde crise et le manque de consensus au sein de l'Union européenne qui freinent non seulement la coopération, mais également le développement de la Politique commune de sécurité et de défense ;
- l'arrivée au pouvoir en Pologne de partis qui se prononcent en faveur d'une sorte de néo-isolationnisme et se distancient de l'OTAN et de l'UE pour se concentrer en priorité sur la définition d'un potentiel de défense national.

La Pologne, qui se situe aux frontières de l'OTAN, est particulièrement sensible aux changements qui affectent l'équilibre des forces conventionnelles, modifié par le renforcement du potentiel militaire de la Russie et par le moratoire sur l'application du Traité FCE ainsi que par ses tentatives de remise en cause de l'ordre européen.

Compte tenu du fait que l'Alliance atlantique est une alliance politico-militaire, les menaces militaires doivent être analysées de manière plus approfondie. La plus importante concerne le développement des technologies dans le domaine des missiles, tant offensives que défensives, la précision et la rapidité de frappe de ces armes modifiant la conduite des opérations militaires contemporaines. Pour la sécurité de la Pologne, ce sont les menaces aériennes et balistiques qui représentent le défi le plus important et c'est la raison pour laquelle le président polonais Bronislaw Komorowski a annoncé, en août 2012, la construction d'un système antimissile et antiaérien qui doit être complémentaire à celui développé par les États-Unis et l'OTAN²⁰.

Les menaces balistiques sont étroitement liées

20. Pour une analyse plus approfondie sur l'engagement polonais dans la construction du système

à la position de la Fédération de Russie et au développement des capacités russes dans ce domaine (surtout dans le domaine des missiles de courte portée) dans la mesure où l'avenir des relations avec Moscou, notamment en vue de la construction d'un système antimissile commun à l'échelle continentale et globale, reste incertain. Alors que Jamie Shea notait dans son texte, déjà cité, que le problème dans les relations avec la Russie concernait uniquement la coopération et l'entente, le rapport du RUSI (*Royal United Services Institute*) et de l'ELN (*European Leadership Network*), intitulé « *Pologne, OTAN et les armes non-stratégiques en Europe* » évoque des « inquiétudes sérieuses causées par les tentatives russes d'intimidation des membres de l'Alliance, surtout la Pologne, par le biais de déploiement des missiles »²¹. Les auteurs soulignent que « l'OTAN ne correspond pas totalement aux attentes des alliés centra-européens en termes des garanties de sécurité et leurs demandes et inquiétudes sont sous-estimées »²². La Pologne est présentée dans ce rapport comme un État particulièrement vulnérable au caractère imprévisible de la politique russe de sécurité.

Les experts du PISM (Institut Polonais des Affaires internationales) sont allés encore plus loin en mettant en relief le fait que la sécurité des pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Nord pourrait être affaiblie, notamment à cause du retrait progressif d'Europe des États-Unis, de l'instabilité de la politique russe de sécurité et du renforcement du rôle des armes balistiques dans les conflits contemporains. Dans ce contexte, le rapport évoque quatre scénarios possibles où les positions de la Russie pourraient conduire à des tensions militaires voire à des crises :

- par des gesticulations politico-militaires, comme des menaces répétées de hauts responsables de l'armée russe à l'égard de la Pologne concernant le déploiement hypothétique de missiles dans l'enclave de Kaliningrad et leur utilisation en cas de la construction en Pologne du système antimissile, considéré par Moscou comme une menace pour sa sécurité ;
- par le détournement des alliés de la position commune à travers différentes

antimissile, voir Robert Kupiecki, « Przeciwwkrakiewa układanka » [Puzzle antimissile], *Polska Zbrojna*, n° 7, octobre 2012.

21. A. Somerville, I. Keams, M. Chalmers, *Poland, NATO and Non-Strategic Nuclear Weapons in Europe*, Occasional Paper, RUSI-ELN, London, February 2012.

22. Idem, p. 3.

formes de pression, notamment par la menace d'utiliser la force militaire pour défendre les citoyens russes, inscrite telle que prévu dans la doctrine russe de défense ;

- par l'extension du conflit à l'ensemble de la région en cas d'une confrontation militaire, par exemple en Arctique ;
- par une action offensive de la Russie selon le modèle des exercices militaires *Zapad* 2009 qui simulaient l'attaque contre la Pologne, y compris par l'utilisation des missiles nucléaires²³.

Les auteurs proposent de renforcer la dissuasion de l'OTAN et la crédibilité de l'article 5, mais aussi de mieux prendre en compte les intérêts des États de la région dans les systèmes otaniens de défense antimissile.

Bien sûr, on peut multiplier les scénarios, mais chaque État devrait être préparé au pire. Les actions russes en Ukraine depuis le début de 2014 confirment que ces scénarii en sont pas uniquement de réflexions académiques. En tant que pays frontalier de l'OTAN, la Pologne doit être prête à faire face à tout type de menaces, comme le chantage, la provocation militaire ou toute autre forme de pression politique. Elle doit particulièrement veiller au bon fonctionnement de ce qu'on appelle les trois « C » (*Command, Control, Communications*) sur son territoire et au principe de l'automatisme de la réaction de l'Alliance en cas de menace.

La politique polonaise de sécurité ne peut pas sous-estimer ces défis et ces menaces potentielles. Les analyses conduites en Pologne et dans d'autres pays de l'Alliance montrent qu'on ne peut pas les exclure complètement dans l'avenir proche (à un horizon de 15 ans). Dans le même temps, il faut faire preuve d'une certaine retenue et prudence et ne pas tomber dans l'obsession de la menace. Il ne s'agit en effet que d'un scénario parmi d'autres. On ne peut pas écarter une évolution positive de la politique de défense de la Russie, qui cesserait de voir l'OTAN comme une menace pour sa sécurité et qui coopérerait avec l'Occident dans la construction d'un système de sécurité euroatlantique. Dans cette perspective, la Pologne devrait s'interroger sur le rôle constructif qu'elle pourrait jouer dans les relations OTAN-Russie malgré l'évolution défavorable actuelle de la politique de sécurité

23. P. B. Doran, B. Gorka-Winter, R. Kron, L. Kulesa, M. Terlikowski, *Military Challenges to the Security of North Central Europe 2014-2024*, PISM-CEPA, Issue Brief, 2012.

de Moscou.

De quelle OTAN avons-nous besoin ?

Premièrement, il faut s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'article 5. Nous devrions être sûrs qu'en cas d'agression non seulement sur le territoire polonais, mais également sur celui des pays baltes, le soutien allié serait automatique et immédiat (pour protéger des installations stratégiques, centres de commandement, aéroports, ports, infrastructure, etc.). Actuellement des doutes subsistent et on peut s'interroger si, le moment venu, l'Alliance ne se transformera pas en *coffee shop*, c'est-à-dire en forum de discussions permanentes, incapable de prendre une décision.

Deuxièmement, il faut doter l'Alliance atlantique des capacités de défense suffisantes, notamment en termes de défense de territoire, maintenir des forces de dissuasion crédibles et veiller au bon fonctionnement des plans d'urgence (*contingency plans*) et des plans de défense en cas de menace sur l'Alliance qui relèveraient de l'article 5. On ne peut pas non plus négliger le développement du système antimissile et antiaérien intégré, des forces de réaction de l'OTAN (*NRF-NATO Response Force*) et autres forces qui pourraient être utilisées pour la défense de territoire. Dans ce domaine, l'OTAN présente des faiblesses évidentes. Il est essentiel pour la Pologne que, dans le processus de transformation de l'OTAN, les investissements dans les infrastructures de défense et les exercices militaires soient maintenus.

Troisièmement, les États-Unis doivent continuer à jouer un rôle de premier plan au sein de l'Alliance ce qui est, d'ailleurs, mis en avant dans la stratégie polonaise de sécurité²⁴.

Quatrièmement, la distinction tacite entre les « anciens » et les « nouveaux » États membres devrait être supprimée afin d'assurer à tous les pays membres le même niveau de sécurité. L'OTAN devrait aussi travailler de concert avec l'Union européenne (dans le cadre de la PSDC) en jouant le rôle, en quelque sorte, de bras armé ainsi qu'avec l'OSCE.

Cinquièmement, la Pologne a besoin d'une Alliance qui saura mener une politique orientale crédible à l'égard de la Fédération de Russie (pour « arrimer » cet État à l'Europe) tout en prenant en considération la spécificité de la position géographique de la Pologne et des autres pays de la région et en gardant

ouverte la perspective d'adhésion de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie à l'OTAN.

Sixièmement, il est dans l'intérêt de la Pologne et des autres pays de la région qu'ils soient codécideurs de la politique de l'OTAN, surtout en ce qui concerne sa politique orientale. Mais la réalisation de ce postulat dépendra, entre autres, du dynamisme de la diplomatie polonaise, de ses capacités à construire des alliances afin de réaliser des objectifs constructifs, du maintien du rôle de la Pologne en tant qu'avocat des intérêts de la région et de l'Ukraine et de la présence d'experts polonais à des postes les plus influents.

La vision polonaise d'une Alliance qui honore ses missions de défense collective et coopérative, prend en compte les intérêts de sécurité des pays d'Europe centrale et coopère avec d'autres institutions et organisations internationales, n'est pas utopique. Pour ce faire, nous devons renforcer le soutien de l'opinion publique polonaise à l'Alliance et développer nos propres capacités de défense et de dissuasion en tant que contribution aux capacités de défense de l'Alliance.

Quel avenir de l'Alliance après le sommet de Newport

D'un point de vue des intérêts polonais, les résultats du sommet de l'OTAN à Newport qui s'est tenu les 4 et 5 septembre dernier permettent un optimisme mesuré.

L'Alliance a enfin réalisé que la Russie veut remettre en question l'ordre européen actuel et que sa politique révisionniste représente non seulement une menace pour la sécurité de l'Ukraine mais aussi pour celle des États membres de l'OTAN, en particulier de ceux situés sur son flanc oriental. Pour la première fois (par rapport à d'autres sommets), l'Alliance atlantique a pris des mesures concrètes afin de renforcer son flanc oriental à travers l'adoption d'un Plan de réactivité (*Readiness action plan*, RAP) qui prévoit le déploiement de troupes en quelques jours (48 à 72 heures), le repositionnement de matériels, le développement logistique et des moyens aéroportuaires supplémentaires. Les états-majors, tels que l'Etat-major trilatéral de Szczecin seront renforcés. Ainsi les différences au niveau de sécurité des pays membres occidentaux et centre européens ont été quelque peu équilibrées.

Cet optimisme doit pourtant être tempéré car l'Alliance a fait preuve d'incohérence dans ses engagements, notamment en termes de

24. Idem.

présence des forces OTAN en Europe centrale, qui auront un caractère non permanent. De plus, les accords OTAN-Russie n'ont pas été revus. Quant aux décisions concernant l'Ukraine, elles pèchent par leur minimalisme et par leur absence de portée concrète.

Dans leur attitude critique à l'égard de l'OTAN, les Polonais ont voulu mettre en relief la nécessité d'une meilleure prise en compte des intérêts de sécurité de l'Europe centrale et orientale. Il n'est pas dans leur intention de rejeter l'OTAN en tant qu'organisation de sécurité d'autant plus que, dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine, début 2014, 62 % des Polonais considéraient l'OTAN comme essentiel pour la sécurité de l'État, soit une hausse de 15 % par rapport au dernier sondage réalisé en 2013²⁵.

Le retour progressif (bien que désordonné) de l'OTAN « aux sources » mais aussi la volonté des États-Unis de se réinvestir en Europe exprimée après le sommet de Newport, ont amélioré l'image de l'OTAN en Europe centrale et orientale.

Conclusion

On considère en Pologne que le changement stratégique et antioccidental qui a eu lieu dans la politique étrangère russe a un caractère durable. Dans ce contexte, l'Alliance atlantique devrait prendre des mesures concrètes en vue de renforcer la sécurité et la défense des États baltes et de la Pologne (réassurance) et de s'opposer aux objectifs de Vladimir Poutine en Ukraine. Il s'agirait alors de maintenir un équilibre entre une politique dissuasive à l'égard de Moscou et une possibilité du retour à une coopération avec la Russie si cette dernière renonçait à sa politique agressive à l'égard de l'Ukraine. La

25. *Transatlantic Trends, Key Findings 2014*, The German Marshall Fund of the United States, p. 45). En d'autres termes, la crise ukrainienne a renforcé l'attitude « traditionnelle » de la Pologne à l'égard de l'OTAN et de l'Occident, considérés comme des gardiens et les défenseurs de la civilisation occidentale et de ses valeurs.

mise en œuvre de cette approche constitue un défi substantiel surtout dans un contexte où la doctrine militaire de la Fédération de Russie prévoit l'utilisation d'armes nucléaires à un stade précoce d'un éventuel conflit. La mise en œuvre d'une telle politique sera d'autant plus complexe qu'elle doit s'inscrire dans le contexte de développement de nouvelles conflictualités (conflits hybrides, cybernétiques, opérations de propagande ou encore de sabotage).

Dans le même temps, il faut s'attendre à l'apparition, au sein de l'OTAN, de tensions entre les pays membres qui souhaitent développer les fonctions expéditionnaires et ceux qui considèrent que l'organisation doit se concentrer sur sa mission principale, la défense du territoire. La nécessité de trouver un consensus devrait convaincre les deux groupes de nuancer leurs différences dans la perception des menaces et rechercher des points convergents.

Un autre défi majeur sera la diminution constante du budget de l'OTAN et des dépenses militaires dans la plupart des États membres. Les perspectives d'évolution en ce domaine ne sont pas encourageantes. En ce qui concerne la Pologne, celle-ci a réitéré son intention de revoir à la hausse ses dépenses militaires qui atteindront 2 % du PIB dès 2015 et de moderniser ses forces armées surtout dans les domaines de la défense antiaérienne et antimissile, de la Marine et des forces spéciales.

Après le sommet de Newport, la Pologne et les pays baltes ont le sentiment d'être plus en sécurité, quoique de manière encore incomplète. Néanmoins, ils espèrent que les résultats de ce sommet permettront d'adapter la stratégie de l'OTAN et son concept stratégique par rapport à l'environnement européen de sécurité, mais aussi aux besoins plus spécifiques de la Pologne et des autres pays situés sur le flanc oriental de l'Alliance atlantique.◇

WWW.FRSTRATEGIE.ORG

4 BIS RUE DES PÂTURES 75016 PARIS TÉL : 01 43 13 77 77 FAX 01 43 13 77 78

ISSN : 2273-4643

© FRS-TOUS DROITS RÉSERVÉS